

23 mars 2000
Français
Original: anglais

Commission préparatoire de la Cour pénale internationale
Groupe de travail sur le Règlement de procédure et de preuve
concernant le chapitre X du Statut

New York

13-31 mars 2000

12-30 juin 2000

27 novembre-8 décembre 2000

Document de synthèse proposé par le Coordonnateur
concernant le chapitre X du Statut de Rome, traitant
de l'exécution

Règles relatives à l'article 110 (Examen par la Cour
de la question d'une réduction de peine)

1. Dans la règle 10.32, les alinéas b) et e) devraient être fusionnés, l'une ou l'autre des variantes suivantes étant proposées :

Variante 1

« b) Les possibilités de resocialisation et de réinsertion réussie de la personne condamnée, compte tenu également de l'environnement social dans le territoire sur lequel le crime a été commis; »

Variante 2

« b) Les possibilités de resocialisation et de réinsertion réussie de la personne condamnée, compte tenu également de l'environnement social dans le territoire sur lequel le crime a été commis, et en particulier de ce que la libération anticipée de la personne condamnée ne déstabiliserait pas notablement la société ou ne compromettrait la réconciliation; »

2. Les dispositions des autres alinéas de la règle 10.32 seraient renumérotées en conséquence.